PUBLICATION DU 10 OCTOBRE 2022

MONTMOREAU
Sud-Charente – Aquitaine

Procès-verbal
Conseil municipal
7 septembre 2022
à 19 H 30

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 14

Nombre de votants : 24

Date de convocation : 02/09/2022

Lieu de séance : Salle des Fêtes de Saint-Amant de Montmoreau

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximillian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :
M. BRUNO Thierry a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine.
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Absents :
Mme CHASTEL Ita
M. DEMESSEMAKERS Olivier
M. LABBÉ Hervé

Secrétaire de séance : Mme Francine WILLAUME

Ordre du jour

Administration Générale
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022

Cimetière
2. Rétrocession d'une concession

Finances
3. Demande de subvention
4. Décision modificative n° 9

Assainissement
5. Décision modificative n° 1
6. Durée d'amortissement des immobilisations
7. Décision modificative n° 2

Ressources Humaines
8. Création d'un poste

Questions diverses

Début de la séance à 19 H 30

- M. le maire énonce les pouvoirs.
- Francine WILLAUME est désignée secrétaire de séance.
- Monsieur le maire remercie le représentant de la Charente Libre de sa présence en précisant que dorénavant il n'y aura plus qu'un seul correspondant de presse puisque Sud-Ouest ne couvre plus la Charente.

Il remercie le travail des membres du conseil municipal pour le travail fourni et précise que les années à venir sont des années de défi et de challenge en raison de la programmation de nombreux projets. Il demande à ce que toutes les commissions se réunissent, au cours du mois à venir, pour présenter lors du prochain conseil municipal les projets qui ont été avalisés par ces commissions et qui seront à nouveau soumis au vote du conseil municipal en octobre, en vue de leur planification.

Les dates de réunions sont annoncées :

Voirie/Développement Durable :	20 septembre 2022 à 18 H 30
Vie associative :	9 septembre 2022 à 16 H 00
Culture :	13 septembre 2022 à 20 H 00
Finances :	3 octobre 2022 à 20 H 00
Ressources Humaines :	22 septembre 2022 à 18 H 00
Villes et Villages Fleuris :	s'est réunie le 12 septembre 2022 à 18 H 00
Complexe Sportif	s'est réunie le 6 septembre 2022
Urbanisme/Travaux :	A fixer
Développement/Innovation :	21 septembre 2022 à 17 H 30
CCAS :	20 septembre 2022 à 20 H 00

Commission Cimetière : Mme Béatrice PIVETEAU explique que suite à la réunion de la commission cimetière en juin, elle compte proposer la réunion de groupes de travail par cimetière, en journée pour ainsi bénéficier des documents du secrétariat.

Un récapitulatif sera transmis à tous les membres du conseil.

Il précise en outre que la composition de certaines commissions pourra être revue dans le cadre d'une meilleure cohérence, comme l'avait suggéré M. Maximillian CARTER.

L'état des finances de la commune sera présenté par Mme Christine VALEAU-LABROUSSE lors du prochain conseil. Les éléments des différentes commissions seront récoltés au cours du mois de septembre pour permettre qu'un point soit fait avant la réunion de la commission Finances sur l'état d'avancement des investissements.

M. Jérôme DESBROSSE en profite pour annoncer une réunion le 30 septembre 2022 à 18 H 30 pour informer les habitants riverains de la zone Tennis ainsi qu'une réunion le 14 octobre 2022 à 18 H 30 pour présenter le rendu de l'étude de faisabilité du projet global du complexe sportif à toutes les associations.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que tous se sont choisis mutuellement et qu'à partir de là il convient d'avancer dans la même direction. Il insiste sur la fidélité et la confiance de tous qu'il espère voir continuer à régner au sein du conseil municipal. Il précise que les critiques à son égard, si elles sont normales de la part des citoyens, le chagrineraient fortement si elles devaient provenir de ses colistiers, dans la mesure où il est de nature à proposer sans jamais imposer. Il ajoute toutefois que lorsqu'il prend une décision qui

va à l'encontre de désidératas des uns ou des autres, il n'entend pas être pris pour quelqu'un qui veut imposer sa loi et souhaite pouvoir compter sur l'aide de tous dans sa tâche de maire.

Administration Générale

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Cimetière

Rétrocession d'une concession

Mme Béatrice PIVETEAU présente la demande d'administrés souhaitant rétrocéder à la commune une concession du cimetière de Montmoreau, exempte de toute construction et vide de tout corps, accordée par la commune le 8 mars 2022 pour une durée de 30 ans et pour un montant de 200 €. Il ne leur aurait pas été précisé qu'une demande de travaux devait être déposée au service Urbanisme en raison du site du Château.
Elle rappelle la législation qui impose de solliciter l'avis des Bâtiments de France pour tous travaux dans le cimetière de Montmoreau. Elle informe également les conseillers d'une erreur dans le calcul du prix de vente.

Il est précisé au conseil municipal qu'une rétrocession doit être préalablement acceptée par le conseil municipal ou par le maire s'il est délégataire du conseil municipal (en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)) avant d'être attribuée à une autre personne ou famille. En cas d'acceptation de la rétrocession, une indemnisation pour le temps restant à courir peut être prévue par les membres du conseil municipal.

Elle se calcule dans la limite des deux tiers du prix qui a été acquitté au profit de la commune. Si le troisième tiers a été versé au CCAS, celui-ci lui reste acquis. Toutefois, si le conseil municipal, à compter de 1996, a supprimé la part du CCAS, l'indemnisation se calcule sur l'intégralité de la redevance, ce qui est le cas de la commune.

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant de l'indemnisation qui peut être intégral ou calculé au prorata temporis de la somme versée lors de l'octroi de la concession.

Mme Béatrice PIVETEAU propose que l'intégralité de la somme soit restituée à la famille.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition et décide d'indemniser cette rétrocession dans l'intégralité de la somme versée, à savoir 200 €.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2022_9_76

Mme Corinne CHARRANNAT suggère que soit élaboré un cahier des charges sur lequel les usagers pourraient s'appuyer pour une meilleure correspondance entre les projets des administrés et les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.
Mme Myriam HUGUET rappelle qu'il avait été prévu au niveau de l'Urbanisme de faire un groupe de travail, auquel l'Architecte des Bâtiments de France serait associé, chargé de la réalisation d'un document qui préciserait les couleurs autorisées.

M. Bernard HERBRETEAU rappelle qu'il existe déjà un panel de couleur, pour les huisseries, que la commune utilise pour orienter les usagers.
Mme Myriam HUGUET demande à ce qu'il soit amélioré et adapté à la commune.

Finances

Demande de subvention

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été reçue en mairie.

Il s'agit de l'association de Lutte contre l'Isolement des Ainés du Montmorélien dont le projet consiste en l'organisation d'une journée sur le bien être des séniors, le 24 septembre et pour lequel une demande financière de 80 € est sollicitée auprès de la commune.

Lors de l'élaboration du budget, un montant de 200 € avait été réservé pour cette association.

Mme Corinne CHARRANNAT propose de verser le montant prévu au budget, s'agissant d'une prestation pour les seniors.
M. Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que cette association n'a aucun revenu, n'est constituée que de bénévoles et rejoint Mme Corinne CHARRANNAT pour le versement de 200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association LISAM.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

D2022_9_77

Décision modificative n° 9 du Budget principal

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal que dans le cadre de l'acquisition du camion, validée lors de la séance précédente, les crédits inscrits s'avèrent insuffisants et qu'il convient de modifier le budget ainsi qu'il suit :

DM9 : Acquisition d'un camion

Section d'Investissement
Crédits à augmenter : Opération 396 – Article 21571 : Matériel + 8 000,00 €
Crédits à diminuer : Chapitre 020 : Dépenses imprévues : - 8 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative proposée.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

D2022_9_78

Assainissement

Décision modificative n° 1 du Budget Assainissement

M. Philippe MICHELET expose que lors de l'élaboration du budget assainissement, les crédits budgétaires pour la réalisation des opérations d'ordre relatives aux amortissements s'avèrent ne pas être suffisants.

Il propose au conseil municipal de réaliser une décision modificative ainsi qu'il suit :

DM1 : Amortissements

Section de Fonctionnement

Crédits à augmenter : Chap 042 – Article 6811 : Dotations Amortissements	+ 691,00 €
Crédits à diminuer : Chap 023 : Virement vers investissement	- 691,00 €

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Chap 040 – Article 28153 : Réseaux Assainissement	+ 653,00 €
Crédits à diminuer : Chap 040 – Article 28156 :- Matériel spécifique d'exploit	- 147,00 €
Crédits à augmenter ; Chap 040 – Article 28157 : Matériels outillages	+ 185,00 €
Crédit à diminuer : Chap 021 : Virement de la section d'exploitation :	- 691,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative proposée.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

D2022_9_79

Durée d'amortissement des immobilisations du budget assainissement

M. Philippe MICHELET informe le conseil municipall que la durée d'amortissement des travaux sur le réseau de collecte des eaux usées n'ayant pas été fixée sur la délibération de 2017 qui reprenait toutes les durées d'amortissement des immobilisations, il convient de la rajouter.

Il est propose au conseil municipal une durée d'amortissement de 50 ans pour tous ces travaux, notamment les extensions de réseau, la réhabilitation, la construction d'un nouveau réseau, la pose de tabouret …
Afin de n'avoir à se référer qu'à une seule délibération récapitulant les amortissements, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble des amortissements :

Pompes, appareils électromécaniques, installation de ventilation	10 ans
Bâtiments durables	30 ans
Bâtiments légers, abris…	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, install. électriques et téléphoniques	15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatiques), outillage	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciel	2 ans
Aménagement des lagunes (berges)	10 ans
Travaux sur réseaux	50 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les durées d'amortissement proposées.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

D2022_9_80

M. Philippe MICHELET informe les membres du conseil municipal que les travaux d'agrandissement du parking de la station sont en cours de réalisation.

Décision modificative n° 2 du Budget Assainissement

M. Philippe MICHELET expose au conseil municipal qu'en 2021, lors de l'établissement des titres pour le reversement de la redevance d'assainissement par SAUR et AGUR, il a été omis de faire ressortir la TVA. Il convient de rectifier ces erreurs afin d'être en règle avec le service des impôts.

Il propose au conseil municipal de réaliser une décision modificative ainsi qu'il suit :

DM2 : Régularisation reversement redevance assainissement sur exercice 2021

Section de Fonctionnement

Crédits à augmenter : Chap 67 – Art 673 : Titres annulés sur exercice antérieur	+ 47 760,00 €
Crédits à diminuer : Chap 022 : Dépenses imprévues :	- 4342,00 €
Crédits à augmenter : Chap 70 – Art 70611 : Redevance assainissement collectif	+ 43 418,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative proposée.

Décision du conseil municipal		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

D2022_9_81

Ressources Humaines

Création d'un poste

Monsieur le Maire rappelle le départ de Mme NAUDIN le 1er novembre 2022 par voie de mutation. Un recrutement va en conséquence être réalisé. Une vacance d'emploi avec publicité sera effectuée auprès du centre de gestion dès le 8 septembre 2022.
Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission Ressources Humaines et un jury de recrutement sera constitué.

Questions diverses

- ✓ M. Jérôme DESBROSSE rappelle qu'une consultation a été réalisée pour le recrutement d'un Maître d'œuvre pour la réalisation du projet Zone Tennis. Une première commission s'est réunie pour retenir 3 candidats pour entretien et le lauréat, à l'unanimité des membres de la commission, est le cabinet d'architecture LOG-EXTRAMUROS qui va commencé ses travaux en septembre, après la signature du marché. Une rencontre va être organisée pour définir précisément les intentions de la commune afin que le cabinet d'architecte puisse présenter une proposition de projet, d'abord en commission puis en séance de conseil municipal. Ensuite, les permis d'aménager et de construire seront déposés.

- ✓ Mme Francine WILLAUME expose au conseil municipal que le Club Photo de l'AJM organise une exposition et un concours de photos les 8 et 9 octobre 2022 à la salle des fêtes de Montmoreau. Tous les membres du conseil sont invités à l'inauguration le vendredi soir 7 octobre à 18 H 00 et dans le cadre du concours un jury doit être constitué pour le Prix de la commune.
  Parmi les membres du conseil municipal, le jury sera composé de :

Monsieur le Maire	Francine WILLAUME
Maximillian CARTER	Bernadette VRILLAUD
Myriam HUGUET	Jérôme DESBROSSE

Les résultats du concours seront rendus le dimanche 9 octobre à 18 H 00 avec remise des prix.
Mme Francine WILLAUME précise qu'il y a également un concours de haïku (inspiration d'une phrase en regardant une des photos exposées).
Elle précise que les prix ne sont pas encore tous définis. Quelques commerçants se sont déjà inscrits dans la démarche pour offrir un prix.
Le thème de l'exposition/concours est « Sur le fil » et le club photo exposera également ses œuvres.
M. Bernard HERBRETEAU propose que la commune offre une coupe dans le cadre de ce concours. Mme Francine WILLAUME précise c'est l'AJM photos qui va définir les prix dont des trophées en bois en forme d'appareils photos.
Mme Corinne CHARRANNAT propose d'utiliser les colis de noël restants pour confectionner des prix.

- ✓ Mme Murielle HERAUD informe qu'elle a rencontré avec M. Gérard PERONNAUD un pizzaïolo qui souhaite s'installer en commerce ambulant le mercredi soir en bas de l'église et utiliserait le compteur de l'église. Elle rappelle que le camion de pizzas du lundi soir devant le Crédit Agricole a cessé son activité et que le commerce de pizzas, dont la vitrine serait juste en face, donne peu de ses nouvelles. Il est précisé qu'à l'ouverture du commerce, le camion arrêterait de venir.
  M. Bernard HERBRETEAU signale que les travaux du commerce de pizzas ont repris ce week-end et Mme CHARRANNAT ajoute qu'il détient également un commerce en Dordogne. Il est décidé d'attendre avant de donner réponse au camion itinérant. Mme Corinne CHARRANNAT propose de prendre contact avec la Pizzéria de St Paul afin d'obtenir plus d'informations quant à l'ouverture de ce commerce.

  Départ de Mme Isabelle LACOUR à 20 H 45

- ✓ Mme Murielle HERAUD lance également un appel aux membres du conseil disponibles pour aider à l'organisation du marché

- ✓ A la demande de Monsieur le Maire, Mme Myriam HUGUET représentera la commune à la commission départementale de vidéo-protection le 28 septembre 2022.

- ✓ Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une nouvelle pétition des riverains de la rue du Château (environ 20) en raison de désagréments provoqués par un certain nombres d'habitants qui occupent des logements de Logélia. Il a sollicité Mme Corinne CHARRANNAT pour étudier la problématique. Elle n'a pas pu rencontrer toutes les personnes qu'elle souhaitait mais a eu un entretien avec Logélia pour échanger avec le Président et la Directrice afin de connaitre les termes du bail qui lie ces administrés à l'Office d'HLM. Elle propose que les diverses interventions déjà effectuées soient listées afin d'identifier leur volume. Elle propose également un courrier de soutien de la mairie aux personnes qui en sont à leur deuxième pétition pour des motifs similaires mais qui concernaient d'autres personnes de cette même rue. Elle précise que la problématique n'est pas facile à gérer, que même les services sociaux n'arrivent pas à pénétrer dans les logements à des fins d'amélioration et qu'il existe peu d'outils pour gérer ces problèmes récurrents.
  MM. Maximillian CARTER et Jean-Jacques PUYDOYEUX signale qu'une démarche avait été entreprise, il y a un certain temps pour ces mêmes administrés. Les problèmes de mobylette de l'époque se sont transformés en problème de karaoké et de musique forte toute la nuit.

- ✓ M. Jérôme DESBROSSE rappelle que le nettoyage de la Tude aura lieu demain soir 8 septembre, que le conseil municipal est invité au même titre que les habitants et qu'un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette opération. Il précise que la période a été choisie du fait que la Tude est à sec.

M. Bernard HERBRETEAU propose d'utiliser le camion communal afin d'éviter aux agents des services techniques de refaire le tour le lendemain.
Les sacs poubelle sont prévus et Super U offre les gants.

- ✓ Mme Corinne CHARRANNAT fait remarquer que les sous-traitants qui oeuvrent pour le raccordement à la fibre ne rebouchent pas les trappes au sol après leur intervention et réalisent des branchements anarchiques sur les façades des maisons, notamment dans le quartier historique. Une remise en état s'impose.
  Monsieur le Maire demande à ce que des photos soient prises afin qu'elles soient remises à Charente Numérique.
  Mme Myriam HUGUET met en avant les soucis rencontrés par les usagers qui ont reçu leurs box, qui ne peuvent pas être branchées du fait d'un problème au niveau des câbles. Elle suggère d'attendre un peu avant de demander le raccordement de la mairie de St Amant à la fibre.
  Monsieur le Maire précise que le nouveau Directeur de Charente Numérique est le Directeur de l'aéroport.
  M. Michel PAUL-HAZARD informe que les extérieurs ne sont toujours pas raccordables.

- ✓ Mme Corinne CHARRANNAT précise que les deux bornes de recharge de véhicules électriques d'Aignes ne fonctionnent plus.

- ✓ Une mise à l'honneur de M. Serge VIGNAUD qui a œuvré pendant plus de 30 ans pour l'église d'Aignes aura lieu le 23 septembre. A cette occasion, un pot de départ en retraite de Jean-Baptiste DUTEMPLE sera offert.

- ✓ Une réunion Petites Villes de Demain est programmée.

- ✓ Les travaux réalisés par le SABV le long de la Tude ont mis au jour un câble de haute tension de 20 000 Volt. Enedis ne sait pas l'identifier ni s'il est branché. Le chantier est bloqué pour le moment.

- ✓ Mme Lysianne MOREAU-PERONNAUD signale que l'éclairage public de St Hilaire reste allumé toute la nuit. M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle qu'à la dernière commission Développement Durable il avait été proposé de réétudier les horloges de l'ensemble de la commune dans le cadre de l'éclairage nocturne. Ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission.
  Monsieur le Maire précise que le conseil municipal devra se positionner pour déterminer les heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage public.

Fin de la séance 21h10

MAIRIE DE MONTMOREAU * 16190 (CHARENTE) *

Le Maire,

Jean-Michel BOLVIN

La Secrétaire de séance,

Francine WILLAUME

Procès-Verbal approuvé par les membres du conseil municipal
lors de la séance du 5 octobre 2022.